



# DÉBATS DU SÉNAT

---

1<sup>re</sup> SESSION      •      41<sup>e</sup> LÉGISLATURE      •      VOLUME 148      •      NUMÉRO 24

---

## LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

L'exigence de bilinguisme

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le jeudi 27 octobre 2011

## LE SÉNAT

Le jeudi 27 octobre 2011

### LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

#### L'EXIGENCE DE BILINGUISME

**L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) :** Honorables sénateurs, la nomination d'un vérificateur général unilingue anglophone remet en question l'engagement de ce gouvernement à l'égard de la dualité linguistique de notre pays et de l'application de la Loi sur les langues officielles.

Non seulement le vérificateur général proposé ne pourra pas communiquer avec le public qu'il rencontre, mais sa nomination remet en question l'application de la partie V de la Loi sur les langues officielles, la loi de travail. Les employés et fonctionnaires fédéraux qui voudront communiquer avec le vérificateur général lors des rencontres de travail ne pourront pas le faire en français.

Comment madame le ministre peut-elle justifier la violation de certaines parties de la Loi sur les langues officielles et ce manque de respect à l'endroit des Canadiens d'expression française de tout le Canada?

[Traduction]

**Le sénateur LeBreton :** Honorables sénateurs, c'est une affirmation scandaleuse. La conduite du gouvernement démontre le contraire. Madame le sénateur est fort injuste envers M. Ferguson quand elle insinue qu'il ne sera pas capable d'exercer ses fonctions dans les deux langues officielles. Après tout, il a travaillé au Nouveau-Brunswick. Il a travaillé dans une province officiellement bilingue. Il a été le vérificateur général de cette province. Il a été le sous-ministre des Finances de cette province. Il est tout à fait exagéré d'insinuer, sans aucune preuve, qu'il ne serait pas capable d'exercer les fonctions de son poste dans les deux langues officielles.

---